

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **21 novembre 2016**

Décision n° **CP-2016-1285**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Equipement public - Echange, sans soulte, entre la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne, de divers terrains nus situés rues du Canada et du Roulet, rues Florian, Descartes, Jean Jaurès, Raspail, Edouard Vaillant, cours Tolstoi et promenade de la Gare

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : jeudi 10 novembre 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 22 novembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, M. Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Brugnera), Képénékian (pouvoir à Mme Picot).

Absents non excusés : M. Passi.

Commission permanente du 21 novembre 2016**Décision n° CP-2016-1285**

commune (s) :	Villeurbanne
objet :	Equipement public - Echange, sans soultte, entre la Métropole de Lyon et la Ville de Villeurbanne, de divers terrains nus situés rues du Canada et du Roulet, rues Florian, Descartes, Jean Jaurès, Raspail, Edouard Vaillant, cours Tolstoi et promenade de la Gare
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 8 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de l'extension de la chaufferie bois de la Métropole de Lyon, située 17 et 19, avenue Albert Einstein à Villeurbanne, la Ville de Villeurbanne a accepté le principe de la vente au profit de la Métropole d'un foncier communal cadastré AI 91 et AI 92, d'une superficie totale de 878 mètres carrés, bien cédé libre de toute location ou occupation, situé 13, rue du Canada à Villeurbanne, nécessaire à l'extension de cette chaufferie.

Il a été convenu par les 2 collectivités de régulariser la situation foncière de ce tènement communal situé rue du Canada, sous forme d'un échange foncier avec d'autres terrains leur appartenant et concernés par des opérations de voirie, permettant de régulariser leur situation foncière.

Aux termes du projet de convention d'échange, la Ville céderait donc à la Métropole, les biens dont la désignation suit :

Désignation	Référence cadastrale	Superficie (en mètres carrés)	Valeur (en €)
rue du Canada	AI 91 - AI 92	878	140 500
cours Tolstoï	CN 18b	256	31 744
rue Florian	CN18c	116	14 384
rue Descartes	BE 254p – BE 256	287	21 525
rue Jean Jaurès	CN 289 - CN 293 - CN 294	233	17 475
rue du Roulet	AP 79p	161	12 075
rue Raspail	BC 246p	145	10 875
promenade de la Gare	CK 162p	82	6 150
Total		2 158	254 728

En contre partie, la Métropole cèderait par voie d'échange à la Ville de Villeurbanne les biens dont la désignation suit, déjà aménagés en espace public pour régulariser leur situation foncière :

Désignation	Références cadastrales	Superficie (en mètres carrés)	Valeur (en €)
rue Edouard Vaillant	BB 348	558	245 000
rue Florian	CN 235	131	16 244
Total		689	261 244

Cet échange serait régularisé sur la base d'un échange sans soulte entre les co-contractants, avec une valeur des biens immobiliers échangés de part et d'autre arrêtee à 255 000 €, tous les frais y afférents étant supportés à parité par les co-contractants ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 29 juillet 2016, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'échange foncier sans soulte arrêté à la valeur de 255 000 € aussi bien pour les biens cédés par la Métropole de Lyon que pour les biens cédés par la Ville de Villeurbanne, comprenant diverses parcelles, biens cédés libres de toute occupation ou location, situés rues du Canada et du Roulet, rues Florian, Descartes, Jean Jaurès, Raspail, Edouard Vaillant, cours Tolstoï et promenade de la Gare à Villeurbanne, en vue de l'extension de la chaufferie bois de la Métropole et pour permettre des régularisations foncières.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cet échange foncier.

3° - Cet échange ferait l'objet des mouvements comptables suivants :

- pour la partie acquise, évaluée à 255 000 € en dépenses : compte 2111 - fonction 515 - opération n° 0P07O4496,

- pour la partie cédée, évaluée à 255 000 € en recettes : compte 775 - fonction 844 et 515 - opérations n° 0P09O1630 et n° 0P07O4496,

- la valeur historique, pour la partie cédée, évaluée à 122 100,07€ en dépenses : compte 675 - fonction 01 et en recettes : comptes 2112 et 2111 - fonction 01 - opérations n° 0P09O1630 et n° 0P07O4496.

4° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O4496, le 21 mars 2016 pour la somme de 10 000 000 € en dépenses.

5° - Le montant total à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 2111 - fonction 515, pour un montant de 2 200 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 novembre 2016.